

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-25-2026 ET TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 14^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-six (14-10-2026) à 17h15, le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro URB-205-25-2026. Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'emplacement d'une affectation de Réserve résidentielle dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Le projet de règlement numéro URB-205-25-2026 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées ont été adoptés par résolution du Conseil le 9 septembre 2026, lors d'une séance ordinaire.

Le projet de règlement numéro URB-205-25-2026 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, seule la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2026, à compter de 17h30, le règlement URB-205-25-2026 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 21^e jour de septembre 2026.



Amélie Latendresse

Directrice générale et
Greffière-trésorière